

SICAV L'EPARGNANT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 juin 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 juin 2022

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV EPARGNANT , qui comprennent le bilan au 30 juin 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV EPARGNANT au 30 juin 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV EPARGNANT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

1. La SICAV EPARGNANT emploie 11% de son actif net sous forme de certificats de dépôt et obligations émis par la Société Tunisienne de Banque. Cet emploi dépasse le plafond autorisé (fixé à 10%) par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
2. La SICAV EPARGNANT détient 10,25% des emprunts obligataires émis par la banque UIB. Ce taux dépasse le plafond autorisé (fixé à 10%) par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
3. Nous n'avons pas pu vérifier la conformité des placements monétaires de la SICAV EPARGNANT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en l'absence de communication d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'État, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'État.

Tunis, le 30 juillet 2022

Le Commissaire aux Comptes :

Fathi Saidi

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2022

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	192 395 173	191 251 734	187 356 741
Obligations et valeurs assimilées		182 069 764	178 691 397	187 356 741
Titres OPCVM		10 325 409	12 560 338	-
Placements monétaires et disponibilités		31 043 415	70 941 744	27 566 251
Placements monétaires	5	14 985 474	53 050 350	4 177 564
Disponibilités		16 057 941	17 891 394	23 388 686
Créances d'exploitation	6	247 012	373 085	252 395
TOTAL ACTIF		223 685 600	262 566 564	215 175 387
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	416 824	509 518	434 521
Autres créditeurs divers	8	724 410	806 406	29 172
TOTAL PASSIF		1 141 234	1 315 924	463 693
ACTIF NET				
Capital	9	216 649 390	254 330 175	203 770 317
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 421	2 395	2 976
Sommes distribuables de l'exercice en cours		5 893 554	6 918 069	10 938 401
ACTIF NET		222 544 365	261 250 639	214 711 694
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		223 685 600	262 566 564	215 175 387

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2022	Période du 01/01 au 30/06/2022	Période du 01/04 au 30/06/2021	Période du 01/01 au 30/06/2021	Année 2021
Revenus du portefeuille-titres	10	3 281 215	6 005 271	3 084 182	5 445 540	11 021 647
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 281 215	6 005 271	3 084 182	5 445 540	11 021 647
Revenus des placements monétaires	11	520 148	1 103 201	1 159 997	2 140 902	3 688 403
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 801 363	7 108 472	4 244 178	7 586 443	14 710 050
Charges de gestion des placements	12	(327 412)	(657 902)	(307 024)	(607 961)	(1 309 032)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 473 951	6 450 570	3 937 154	6 978 482	13 401 019
Autres produits		-	17 827	-	10 126	41 935
Autres charges	13	(67 760)	(134 688)	(75 893)	(149 536)	(292 266)
Contribution Sociale de Solidarité		(200)	(200)	-	-	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 405 992	6 333 510	3 861 261	6 839 072	13 150 487
Régularisation du résultat d'exploitation		(176 376)	(439 956)	91 680	78 997	(2 212 087)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 229 616	5 893 554	3 952 941	6 918 069	10 938 401
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		176 376	439 956	(91 680)	(78 997)	2 212 087
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		71 783	315 228	(8 040)	173 947	36 300
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(242 366)	(242 178)	(184 955)	84 953	663 495
Frais de négociation de titres		(3 189)	(14 096)	(3 731)	(19 273)	(43 990)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 232 220	6 392 465	3 664 535	7 078 699	13 806 292

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2021</i>	<i>Année 2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	3 232 220	6 392 465	3 664 535	7 078 699	13 806 292
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	3 405 992	6 333 510	3 861 261	6 839 072	13 150 487
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	71 783	315 228	(8 040)	173 947	36 300
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(242 366)	(242 178)	(184 955)	84 953	663 495
Frais de négociation de titres	(3 189)	(14 096)	(3 731)	(19 273)	(43 990)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(10 939 927)	(10 939 927)	(12 447 860)	(12 447 860)	(12 447 860)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(6 113 766)	12 380 133	5 323 496	26 013 241	(27 253 297)
Souscriptions					
- Capital	51 283 187	105 664 762	46 646 196	108 236 134	161 340 774
- Régularisation des sommes non distribuables	115 284	431 250	68 314	100 269	202 874
- Régularisation des sommes distribuables	(1 907 023)	940 483	(2 433 659)	1 177 839	3 415 891
Rachats					
- Capital	(56 282 045)	(93 066 208)	(40 346 219)	(82 302 663)	(186 275 485)
- Régularisation des sommes non distribuables	(108 904)	(209 686)	(65 029)	(99 435)	(309 892)
- Régularisation des sommes distribuables	785 734	(1 380 467)	1 453 891	(1 098 903)	(5 627 458)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(13 821 473)	7 832 672	(3 459 829)	20 644 080	(25 894 865)
ACTIF NET					
En début de période	236 365 839	214 711 694	264 710 469	240 606 559	240 606 559
En fin de période	222 544 365	222 544 365	261 250 639	261 250 639	214 711 694
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	2 227 696	2 050 608	2 500 324	2 302 212	2 302 212
En fin de période	2 177 391	2 177 391	2 563 894	2 563 894	2 050 608
VALEUR LIQUIDATIVE	102,207	102,207	101,896	101,896	104,706
TAUX DE RENDEMENT	1,36%	2,71%	1,35%	2,67%	5,36%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB FINANCE », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société détient au 30 juin 2022 :

- Une ligne de la BTA « juillet 2032 ». Elle est valorisée aussi à la valeur actuelle sur la base de la courbe de taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données, présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 30 juin 2022.

3.3-Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêt, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêt à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêt, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2022 à D : 192.395.173 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		174 177 477	182 069 764	81,81%
Obligations de sociétés		53 328 387	54 828 988	24,64%
AB SUB 2010	30 000	798 900	836 729	0,38%
AB SUB 2010	20 000	532 600	557 819	0,25%
AMENBANK 2009 A	20 000	399 200	412 218	0,19%
AMENBANK A 2008	15 000	99 930	100 499	0,05%
AMENBANK B 2008	25 000	750 000	754 603	0,34%
AMENBANK2009 B	30 000	598 800	624 346	0,28%
AMENBANK SUB 2021-1	10 000	1 000 000	1 012 006	0,45%
AIL 2015-1 B	15 000	300 000	316 930	0,14%
ATBSUB2009 B1	10 000	200 000	201 024	0,09%
ATL SUB 2017	7 000	420 000	438 690	0,20%
ATL SUB 2017	5 000	300 000	313 350	0,14%
ATL 2015-1 C	30 000	600 000	636 338	0,29%
ATL 2016-1 C	30 000	600 000	600 306	0,27%
ATL 2017-1 C	20 000	800 000	814 634	0,37%
ATL 2017-1 C	30 000	1 200 000	1 221 951	0,55%
ATTIJARI BANK SUB 2015	50 000	1 000 000	1 039 945	0,47%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	30 000	1 200 000	1 269 508	0,57%
ATTIJARI:LEASING 2016-2	3 000	120 000	122 457	0,06%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	5 000	200 000	211 585	0,10%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	5 000	200 000	211 585	0,10%
ATTIJ LEASING 2018-1 F	5 000	99 850	100 126	0,04%
BH 2009 A	20 000	460 000	472 920	0,21%
BH SUB 2016-1 B	50 000	1 000 000	1 009 041	0,45%
BH F SUB 2019-1 C	10 000	800 000	817 338	0,37%
BH V SUB 2019-1 C	10 000	800 000	814 948	0,37%
BH SUB 2018/1 A V	25 000	500 000	506 443	0,23%
BH SUB 2018-1 CA TF	10 000	200 000	202 396	0,09%
BH SUB 2019/1 B F	15 000	1 500 000	1 532 193	0,69%
BH SUB 2021-2	20 000	2 000 000	2 101 322	0,94%
BIAT SUB 2022-1 D	35 000	3 500 000	3 519 055	1,58%
BNA SUB-2018/1 A V	25 000	1 000 000	1 058 799	0,48%

BNA 2009 SUB	28 000	372 120	375 820	0,17%
BNA SUB 2017-1 B	50 000	2 000 000	2 011 584	0,90%
BNA SUB A 2018-1	10 000	400 000	423 435	0,19%
BNA SUB A 2018-1	15 000	600 000	635 152	0,29%
BNA SUB A 2018-1	7 500	300 000	317 576	0,14%
BNA SUB A 2018-1	7 500	300 000	317 576	0,14%
BTE 2011 B	10 000	500 000	509 658	0,23%
BTE 2016 B	50 000	2 000 000	2 051 630	0,92%
BTK 2009 C	10 000	199 600	203 441	0,09%
HL 2015-2 B	40 000	800 000	812 939	0,37%
HL 2016-2 B	5 000	200 000	207 364	0,09%
HL 2017-1 B	20 000	800 000	819 270	0,37%
HL SUB 2015-1	10 000	200 000	207 534	0,09%
HL 2017-2 B	30 000	1 800 000	1 909 943	0,86%
HL 2017-2 B	2 842	170 520	180 935	0,08%
HL 2015-2 B	2 000	39 880	40 558	0,02%
HL 2016-2 B	5 000	200 000	207 364	0,09%
HL 2017-03 B	20 000	1 200 000	1 233 633	0,55%
HL 2017-1 B	20 000	800 000	819 270	0,37%
HL 2017-1 B	3 000	118 800	121 744	0,05%
MEUBLATEX 2015 B	9 000	180 000	180 000	0,08%
MEUBLATEX 2015 B	1 000	19 960	19 960	0,01%
MEUBLATEX2015 C	1 000	19 960	19 960	0,01%
STB 2008/2	50 000	937 500	955 130	0,43%
STB 2008/2	20 000	381 600	387 850	0,17%
STB 2020-1 C FIXE	40 640	4 064 000	4 137 486	1,86%
STB SUB-2019/1 A F	3 321	203 245	212 234	0,10%
STB 2008/2	8 000	145 500	148 867	0,07%

Note 4 : Portefeuille-titres (Suite)

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	% Actif net
STB 2010/1 CB	10 000	188 622	191 923	0,09%
STBSUB 2021-1 D	33 599	3 359 900	3 463 182	1,56%
TL 2015-2	20 000	400 000	408 018	0,18%
TL 2015-2	10 000	200 000	204 009	0,09%
TL 2016-1 B	30 000	600 000	608 765	0,27%
TL SUB 2016	20 000	800 000	816 655	0,37%
TL 2017-1 B	10 000	400 000	401 573	0,18%
UIB 2009-1 B	40 000	798 400	831 893	0,37%
UIB 2009-1 C	20 000	800 000	835 696	0,38%
UIB 2011-1 B	20 000	1 000 000	1 042 529	0,47%

UIB SUB 2016	40 000	1 600 000	1 646 027	0,74%
UIB SUB 2016	25 000	1 000 000	1 028 767	0,46%
UIB 2012-1 C	5 000	49 500	50 935	0,02%
Obligations de L'Etat		61 803 125	65 199 420	29,30%
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	55 000	1 368 750	1 370 758	0,62%
EMPRUNT NATIONAL 2021 B	70 000	7 000 000	7 491 450	3,37%
EMPRUNT NATIONAL 2021 C	20 000	20 000 000	21 420 099	9,63%
EMPRUNT NATIONAL 2-2021 C	10 000	10 000 000	10 600 811	4,76%
EMPRUNT NATIONAL 2-2021 B	90 000	9 000 000	9 534 654	4,28%
EMPRUNT NATIONAL 3-2021 B	25 000	2 500 000	2 608 493	1,17%
EMPRUNT NATIONAL 1-2022 C	114 000	11 400 000	11 636 470	5,23%
EMPRUNT NATIONAL 1-2022 A	3 537	34 375	35 107	0,02%
EMPRUNT NATIONAL 2-2022 C	5 000	500 000	501 578	0,23%
Bons du trésor assimilables		59 045 965	62 041 355	27,88%
BTA 04-2024	17 764	17 145 636	17 828 900	8,01%
BTA 03-2026	7 000	6 790 000	7 024 043	3,16%
BTA 01-2024	3 000	2 880 000	3 040 976	1,37%
BTA 08-2022	12 200	11 789 449	12 678 516	5,70%
BTA 10-2026	9 000	8 727 000	9 208 904	4,14%
BTA 03-2027	10 000	9 140 000	9 454 075	4,25%
BTA 07-2032	3 000	2 573 880	2 805 943	1,26%
Titres OPCVM		10 157 375	10 325 409	4,64%
- SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	62 214	8 000 036	8 235 827	3,70%
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	19 451	2 157 339	2 089 582	0,94%
TOTAL		184 334 852	192 395 173	86,45%
Pourcentage par rapport à l'actif				86,01%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2022 à D : 14.985.474 se détaillant comme suit :

	Coût d'acquisition	Valeur 30/06/2022	% actif net
Certificats de dépôt	14 972 065	14 985 474	6,73%
Certificat de dépôt STB au 01/07/2022 (au taux de 8,4%) 10 jours	1 996 275	1 999 628	0,90%
Certificat de dépôt STB au 02/07/2022 (au taux de 8,4%) 10 jours	2 994 413	2 998 883	1,35%
Certificat de dépôt STB au 03/07/2022 (au taux de 8,4%) 10 jours	1 996 275	1 998 883	0,90%
Certificat de dépôt STB au 08/07/2022 (au taux de 8,4%) 10 jours	7 985 101	7 988 081	3,59%
TOTAL	14 972 065	14 985 474	6,73%
Pourcentage par rapport à l'actif			6,70%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022 à D : 247.012 contre D : 373.085 au 30/06/2021 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Retenues à la source sur BTA	1 808	76 146	2 527
Retenues à la source sur obligations	84 800	136 535	89 464
Autres (*)	160 404	160 404	160 404
Total	247 012	373 085	252 395

(*) : Il s'agit de la charge TCL à récupérer de la société STB MANAGER, l'ancien gestionnaire de la SICAV.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022 à D : 416.824 contre D : 509.518 au 30/06/2021 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Gestionnaire	86 122	146 841	89 731
Dépositaire	100 952	111 849	106 713
Commission de distribution	229 750	250 828	238 077
Total	416 824	509 518	434 521

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022 à D : 724.410 contre D : 806.406 au 30/06/2021 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	19 026	21 700	19 898
Retenue à la source	701 304	777 554	8 143
Autres (TCL)	4 080	7 152	1 131
Total	724 410	806 406	29 172

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier Janvier au 30 Juin 2022, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	203 770 317
Nombre de titres	2 050 608
Nombre d'actionnaires	2 681

Souscriptions réalisées

Montant	105 664 762
Nombre de titres émis	1 063 339
Nombre d'actionnaires nouveaux	64

Rachats effectués

Montant	(93 066 208)
Nombre de titres rachetés	(936 556)
Nombre d'actionnaires sortants	(199)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values	315 228
Plus (ou moins) values réalisées sur c	(242 178)
Régularisation des sommes non distrit	221 564
Frais de négociations de titres	(14 096)

Capital au 30-06-2022

Montant	216 649 390
Nombre de titres	2 177 391
Nombre d'actionnaires	2 546

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2022 au 30/06/2022 à D : 3.281.215 contre D : 3.084.182 pour la période allant du 01/04/2021 au 30/06/2021 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2021</i>	<i>Année 2021</i>
<u>Revenus des obligations</u>	968 567	2 026 406	1 368 168	2 590 521	4 804 934
- Intérêts	968 567	2 026 406	1 368 168	2 590 521	4 804 934
<u>Revenus des OPCVM</u>	458 542	458 542	665 360	665 360	665 360
- Dividendes	458 542	458 542	665 360	665 360	665 360
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	1 854 106	3 520 323	1 050 654	2 189 659	5 551 354
- Intérêts (BTA et emprunt national)	1 854 106	3 520 323	1 050 654	2 189 659	5 551 354
TOTAL	3 281 215	6 005 271	3 084 182	5 445 540	11 021 647

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2022 au 30/06/2022 à D : 520.148 contre D : 1.159.997 pour la période allant du 01/04/2021 au 30/06/2021 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2021</i>	<i>Année 2021</i>
Intérêts des prises en pension livrée	206 833	206 833	298 890	395 557	1 094 567
Intérêts des comptes à terme	-	-	349 261	806 161	809 745
Intérêts des certificats de dépôt	313 315	896 368	511 845	939 185	1 784 091
TOTAL	520 148	1 103 201	1 159 997	2 140 902	3 688 403

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2022 au 30/06/2022 à D : 327.412 contre D : 307.024 pour la période allant du 01/04/2021 au 30/06/2021 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2021</i>	<i>Année 2021</i>
Rémunération du gestionnaire	240 024	482 305	207 341	410 571	924 523
Rémunération du dépositaire	43 694	87 798	49 842	98 695	192 254
Commission de distribution	43 694	87 798	49 842	98 695	192 254
TOTAL	327 412	657 902	307 024	607 961	1 309 032

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2022 au 30/06/2022 à D : 67.760 contre D : 75.893 pour la période allant du 01/04/2021 au 30/06/2021 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2021</i>	<i>Année 2021</i>
Redevance CMF	58 258	117 064	66 455	131 593	256 339
TCL	9 500	17 621	9 437	17 934	35 764
Autres	1	2	1	9	163
TOTAL	67 760	134 688	75 893	149 536	292 266

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB FINANCE à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER ». STB FINANCE est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0,412% TTC l'an depuis le 01/07/2021 conformément aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 23/03/2021. Les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.